



GMC 450 FEUX NUS

Désignation	GAMME EXTEND
GMC0189	Module 450 sur rechaud
GMC0228	Module 450 sur baie libre



Notice d'instruction installateur

CHARVET
F-38850 – CHARAVINES
Tél. : (33)-4-76-06-64-22
Fax : (33)-4-76-55-78-75
Email : info@charvet.fr
Email : sav@charvet-sa.fr



NOTICE : GMC 450 FEUX VIFS
Indice A ; Date de création : 24.10.11
Date de mise à jour :

Sommaire

1. INSTALLATION.....	4
1.1. GENERALITES	4
1.2. MANUTENTION – MISE EN PLACE.....	4
IMPLANTATION	4
INTERVENTION :	4
1.4. PLAQUETTE SIGNALÉTIQUE	5
2. RACCORDEMENT GAZ	5
2.1. CONTROLES AVANT RACCORDEMENT	5
2.2. RACCORDER L'APPAREIL AU RESEAU GAZ.....	6
2.3. CONTROLES APRES RACCORDEMENT	6
2.4. CONTROLES DE PRESSION D'ALIMENTATION.....	7
3. ADAPTATION DE L'APPAREIL AUX DIFFÉRENTS GAZ	8
3.1. CHANGEMENTS D'INJECTEURS ET REGLAGES D'AIR	8
3.2. TABLEAU REGLAGE GAZ.....	9
3.3. PROCEDURE DU REGLAGE DU RALENTI FEUX VIFS	9
4. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE.....	10
4.1. CONTROLES AVANT RACCORDEMENTS	10
4.2. RACCORDER L'APPAREIL AU RESEAU ELECTRIQUE	10
4.3. CONTROLES APRES RACCORDEMENTS	11
4.4. TABLEAU DES ADAPTATIONS AUX DIFFERENTES TENSIONS DES RESEAUX.....	11
5. RACCORDEMENT DU BAC À EAU.....	11
5.1. CONTROLES AVANT RACCORDEMENTS	11
5.2. RACCORDER L'APPAREIL AU RESEAU D'EAU	11
5.3. CONTROLES APRES RACCORDEMENT	12
6. SCHÉMAS DE CABLAGE.....	12
7. LISTE DES PIÈCES DE PREMIÈRE URGENCE.....	14
8. VUE DE COUPE :	15

« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

A - La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie. Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation.

Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYSTEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ➔ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ➔ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYSTEM-PRO procédera à l'enlèvement. » »



1. INSTALLATION

1.1. Généralités

L'installation doit être faite dans un local suffisamment aéré avec extraction mécanique, selon les règles de l'art, conformément aux règlements et normes en vigueur dans le pays d'installation et aux instructions contenues dans cette notice

Cet appareil de Type A ne doit pas être raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion. Après installation, assurer la formation des utilisateurs au bon usage de l'appareil. (voir notice d'utilisation)

Garantie : La garantie est portée sur le contrat de vente.

Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

Le manuel d'utilisation doit être remis à l'utilisateur après installation.

1.2. Manutention – Mise en place

- Il est impératif de laisser l'appareil sur son socle bois lors des manutentions jusqu'à l'implantation définitive.
- Déballez, vérifiez le bon état de l'appareil.
- En cas d'avaries, signifier les réserves sur le bordereau de livraison, les confirmer au plus tard sous 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

Implantation

Une attention toute spéciale doit être accordée aux réglementations de prévention incendies de l'établissement concerné (voir réglementation E.R.P.)

- Installer impérativement sous une hotte d'extraction.
- Si cet appareil doit être mis en place près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble, de bordures décoratives, il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible.
- Si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible.
- En cas de doute sur les matériaux, implanter votre appareil en respectant un espace de 10 cm.
- Retirer toutes les protections plastiques des habillages.
- Mettre l'appareil sur son emplacement de travail en zone cuisson près de la réservation gaz nécessaire à son fonctionnement.



Appareil fixe :

Mettre les pieds ou les boulons de réglage (ceux-ci sont livrés dans un carton complémentaire.) Régler l'appareil de niveau en agissant sur le réglage en hauteur des pieds pour obtenir un plan de travail horizontal.

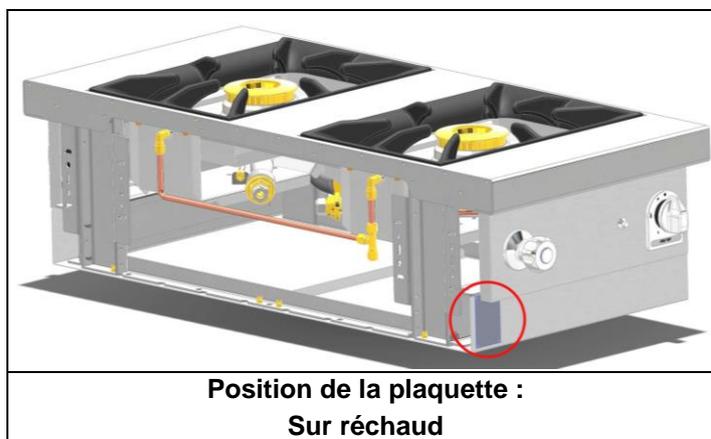
Intervention :

Toute intervention ou dépannage sur un appareil doit être effectué par un installateur qualifié.

L'appareil doit être isolé du réseau gaz par fermeture de la vanne gaz

1.4. Plaquette signalétique

Chaque appareil comporte une plaquette signalétique. Reporter les informations qui se trouvent sur la plaque signalétique de l'appareil sur la partie de la notice prévue à cet effet. (voir la dernière page). ceci facilitera votre communication avec votre client pour une meilleure prestation de service.



2. RACCORDEMENT GAZ

Avertissements

- **Appareil fixe :**
Raccorder l'appareil (tube ½ " fileté mâle pas du gaz) à la canalisation fixe d'amenée du gaz en interposant une vanne de barrage permettant d'isoler l'appareil du reste de l'installation.

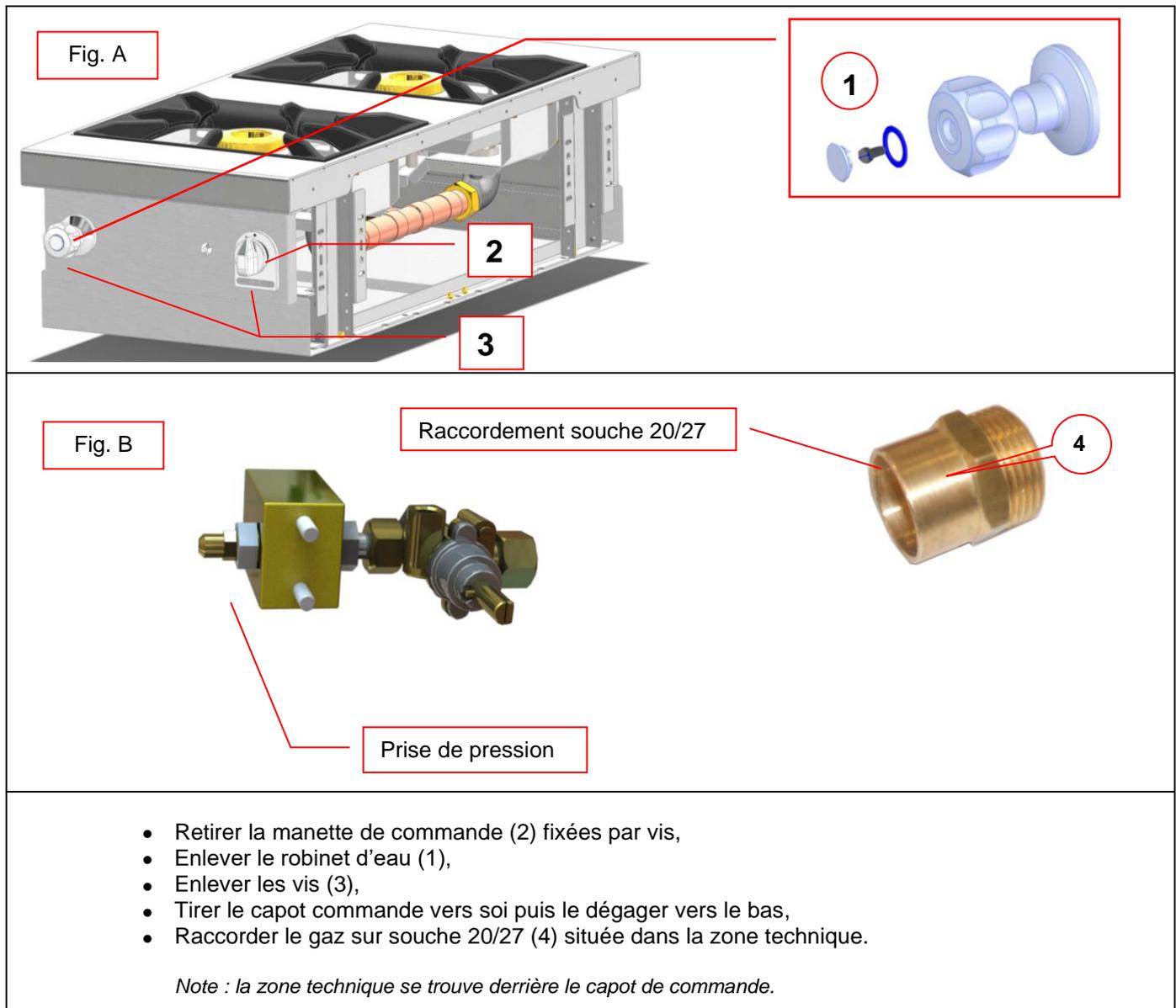
2.1. Contrôles avant raccordement

- La propreté de la canalisation,
- Que la canalisation d'alimentation gaz est dimensionnée de façon à minimiser les pertes de charge, le diamètre étant déterminé en fonction de la puissance de l'appareil, de la pression du gaz, du parcours (longueur et nombre de coudes),
- Que le débit d'air neuf requis pour l'alimentation en air de combustion est de 2 X m³/h/ kW (voir tableaux).
- Le type de gaz utilisé : vérifier que l'appareil est réglé pour le type de gaz distribué dans l'installation (nature / pression), indications portées sur l'étiquette à proximité du raccordement gaz.

Tableau			
Code	Type appareil	Puissance (kW)	Débit d'air neuf requis (m³/h/kW)
GMC0189	Module 450	16 kW	32 kW

Tableau 1

2.2. Raccorder l'appareil au réseau gaz



2.3. Contrôles après raccordement

- Étanchéité du circuit jusqu'au robinet,
- Pression d'alimentation de l'appareil en fonctionnement,
- Aspect de la flamme,
- Ralenti (voir § 3.4.),
- Fonctionnement de l'appareil et des organes de sécurité.

2.4. **Contrôles de pression d'alimentation**

Prendre la pression :

- Retirer les manettes de commande,
- Retirer le bandeau de commande,
- Brancher le manomètre sur la prise de pression qui se situe sur la rampe,
- Mettre l'appareil en fonctionnement, en débit max,
- Vérifier vos mesures (voir le tableau des réglages gaz).

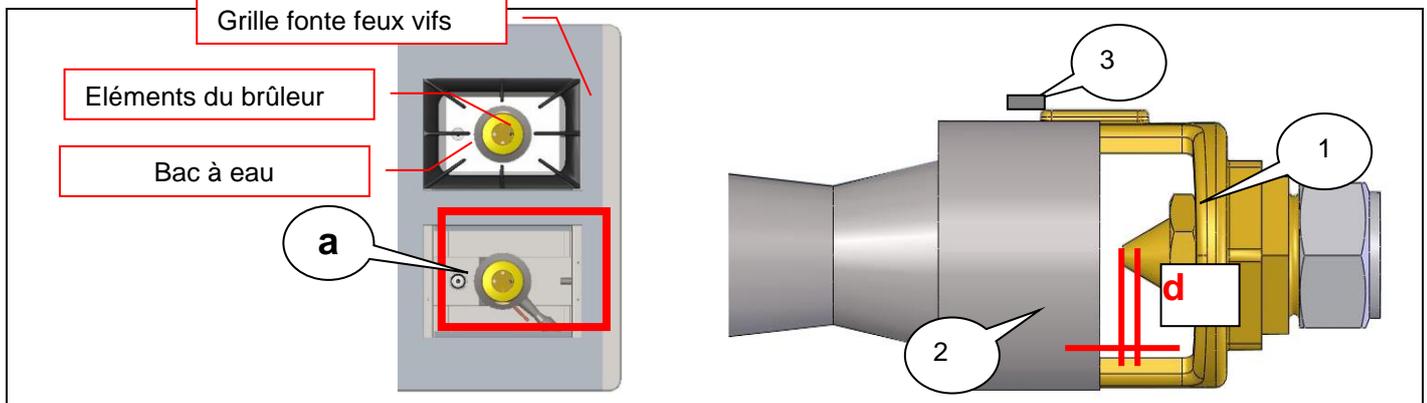
Note : tous les appareils raccordés sur la même canalisation doivent être en fonctionnement lors de ce contrôle.

3. ADAPTATION DE L'APPAREIL AUX DIFFÉRENTS GAZ

En cas de changement de gaz à l'installation : après avoir effectué le remplacement des injecteurs, assurez-vous de l'étanchéité du circuit gaz au point de raccordement injecteur / porte injecteur.

3.1. Changements d'injecteurs et Réglages d'air

Se reporter aux tableaux § 3.3. en fonction du brûleur.



- **GMC Feux vifs**

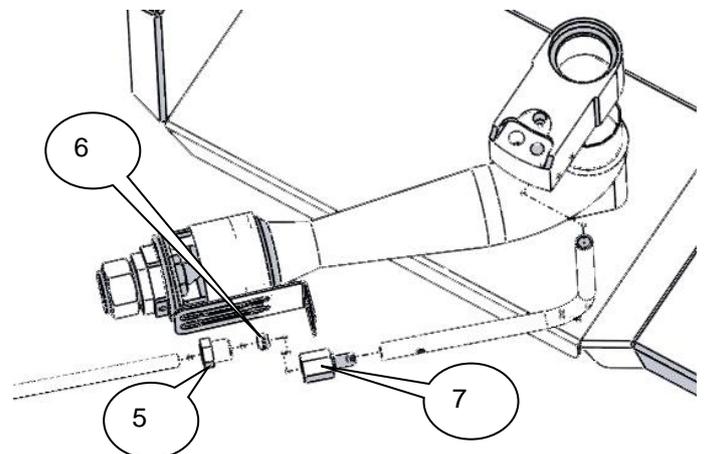
- Enlever la grille fonte et les éléments du brûleur (chapeau, corps du brûleur, cuvette...),
- Débloquer la bague d'air (2) (écrou (3) /bague),
- Changer l'injecteur (1) (clé à œil de 17 mm) - Voir tableau A § 3.3.,
- Régler la distance « d » puis bloquer (écrou /bague) ; sceller en position après réglage.

Note : bien remettre la bonde (a) à sa place après le remontage.

- **GMC injecteur veilleuse feux vifs**

- Dévisser l'écrou (5),
- Changer l'injecteur (7) (clé à œil de 12 mm) - Voir tableau A § 3.3.,
- Remonter dans le sens inverse : injecteur (7), olive (6) puis écrou (5).

- **Veilleuse feux nus**



3.2. **Tableau réglage gaz**

Feu Ø110mm			Tableau	
Réglage	Gaz de référence sous pression nominale	Repère gravé sur l'injecteur	Réglage d'air d (mm)*2	Débit calorifique nominal kW*1
1	G20 : Pn = 20 mbar	230	3	10
2	G 25 : Pn = 20 mbar			
3	G 25 : Pn = 25 mbar			
4	G 30 : Pn = 29 mbar	135	Max	
5	G 30 : Pn = 50 mbar			
6	G 31 : Pn = 37 mbar			
7	G 31 : Pn = 50 mbar			

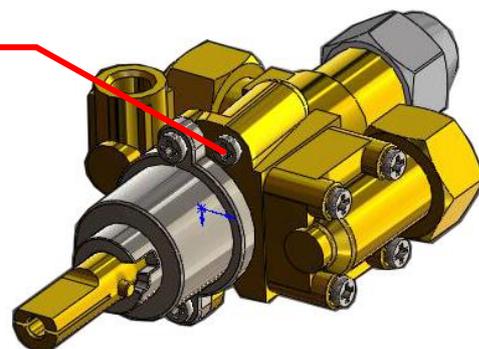
- 1 - Puissance mesurée sur pouvoir calorifique inférieur du gaz (HI) pour 1 brûleur.
- 2 - Réglage d'air primaire mesuré suivant figure 1.

Veilleuse		Tableau	Feux vifs	Feux vifs
Réglage	Gaz de référence sous pression nominale	Repère gravé sur l'injecteur	Réglage d'air	
1	G20 : Pn = 20 mbar	35	Sans	
2	G 25 : Pn = 20 mbar			
3	G 25 : Pn = 25 mbar			
4	G 30 : Pn = 29 mbar	20	Sans	
5	G 30 : Pn = 50 mbar			
6	G 31 : Pn = 37 mbar			
7	G 31 : Pn = 50 mbar			

3.3. **Procédure du réglage du ralenti feux vifs**

Note : le brûleur ne doit pas s'éteindre lors du passage rapide du débit maxi au débit mini.

Vis réglage ralenti



- Enlever les manettes de commande,
- Déposer le bandeau de commande (Voir § 2.2. « Raccordement gaz »),
- Remettre la manette,
- Procéder à la mise en service (Voir partie utilisateur § 2.),
- Mettre sur la position 'ralenti',
- Agir sur la vis de réglage du ralenti,
- Pour augmenter le ralenti, tourner dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

4. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



Avertissements

L'appareil doit être obligatoirement raccordé à la terre.
Il y a danger à mettre l'appareil en service sans relier sa masse à la terre.
Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'accidents consécutifs à une mise à la terre inexistante ou incorrecte.

Appareil fixe :

S'assurer que l'installation fixe de l'utilisateur comporte un dispositif à coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts conforme à la norme EN 60335-1.

ATTENTION :

Utiliser du câble normalisé (245 IEC 57 ou 245 IEC 66) ou toute autre nature de câble présentant les mêmes caractéristiques.

Toutes les opérations de contrôles et de vérifications ci-dessous sont faites lorsque l'appareil est hors fonctionnement et froid.

4.1. Contrôles avant raccordements

- La tension électrique du réseau doit être compatible avec la tension de l'appareil (voir § 5),
- La bonne fixation du câble,
- Le bon serrage des connexions de l'appareil,
- La section du câble de l'installation électrique doit être compatible avec la puissance de l'appareil.

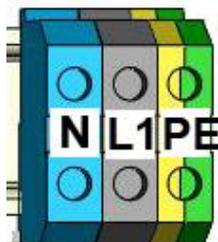
4.2. Raccorder l'appareil au réseau électrique

Allumage électrique :

- Démonter le capot de façade pour accéder au coffret de raccordement (voir § 2.2. « Raccordement gaz », fig. A),
- Passer le câble de raccordement dans le coffret (fixé par 2 vis),
- Raccorder le câble d'alimentation aux bornes suivant figures ci-dessous en respectant les indications portées sur l'étiquette du coffret,
- Avant le remontage, s'assurer du bon isolement électrique de l'appareil (état des câbles).

Note : laisser en place les boutons poussoirs d'allumage ainsi que les voyants.

Allumage



4.3. **Contrôles après raccordements**

- La bonne mise à la terre (voir les avertissements ci-dessus),
- L'isolement de l'équipement électrique,
- Le bon fonctionnement de l'appareil (allumage, fonctionnement du thermostat...).

Mise en service : se reporter à la partie « Mise en service » du manuel d'utilisation

4.4. **Tableau des adaptations aux différentes tensions des réseaux**

<i>Tension de transformation</i>		⇌	1~230V+T	3~230V+T	3~400V+T
<i>Les différentes configurations électriques</i>		↓			
	Schéma électrique		S = Couplage standard		
Allumage électrique	TR0087		S	A	A
A → Couplage possible B → Nous consulter C → Impossibilité de couplage D → Tension indisponible					

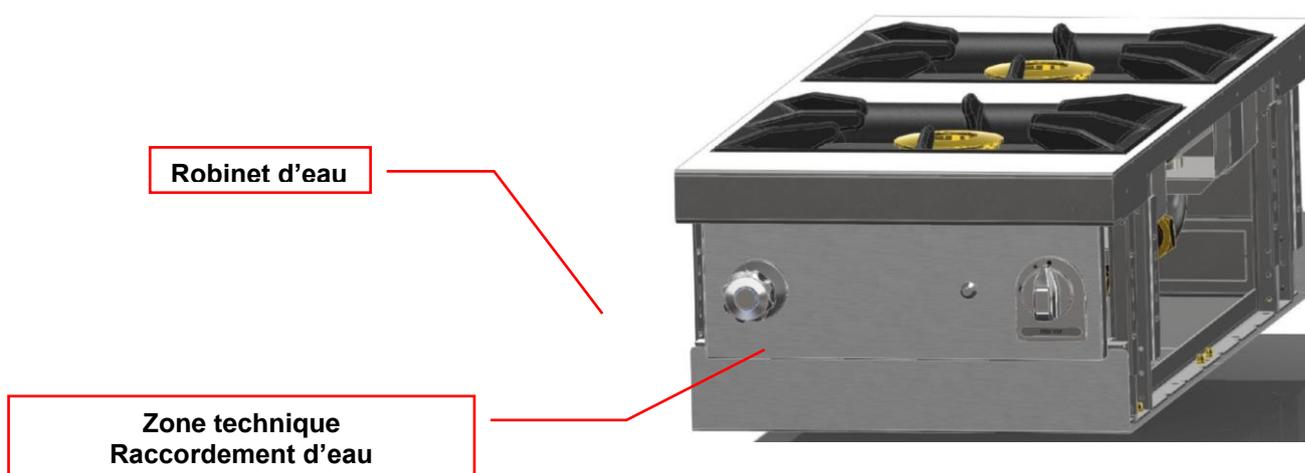
5. **RACCORDEMENT DU BAC À EAU**

5.1. **Contrôles avant raccordements**

- Purger la tuyauterie d'alimentation et nettoyer le filtre,
- Vérifier que le siphon et la tuyauterie d'écoulement ne sont pas obstrués.

5.2. **Raccorder l'appareil au réseau d'eau**

- Déposer le capot de commande (voir § 2.2. « Raccordement gaz », fig. A),
- Raccorder la canalisation d'amenée d'eau au raccord 15/21 du robinet d'eau.

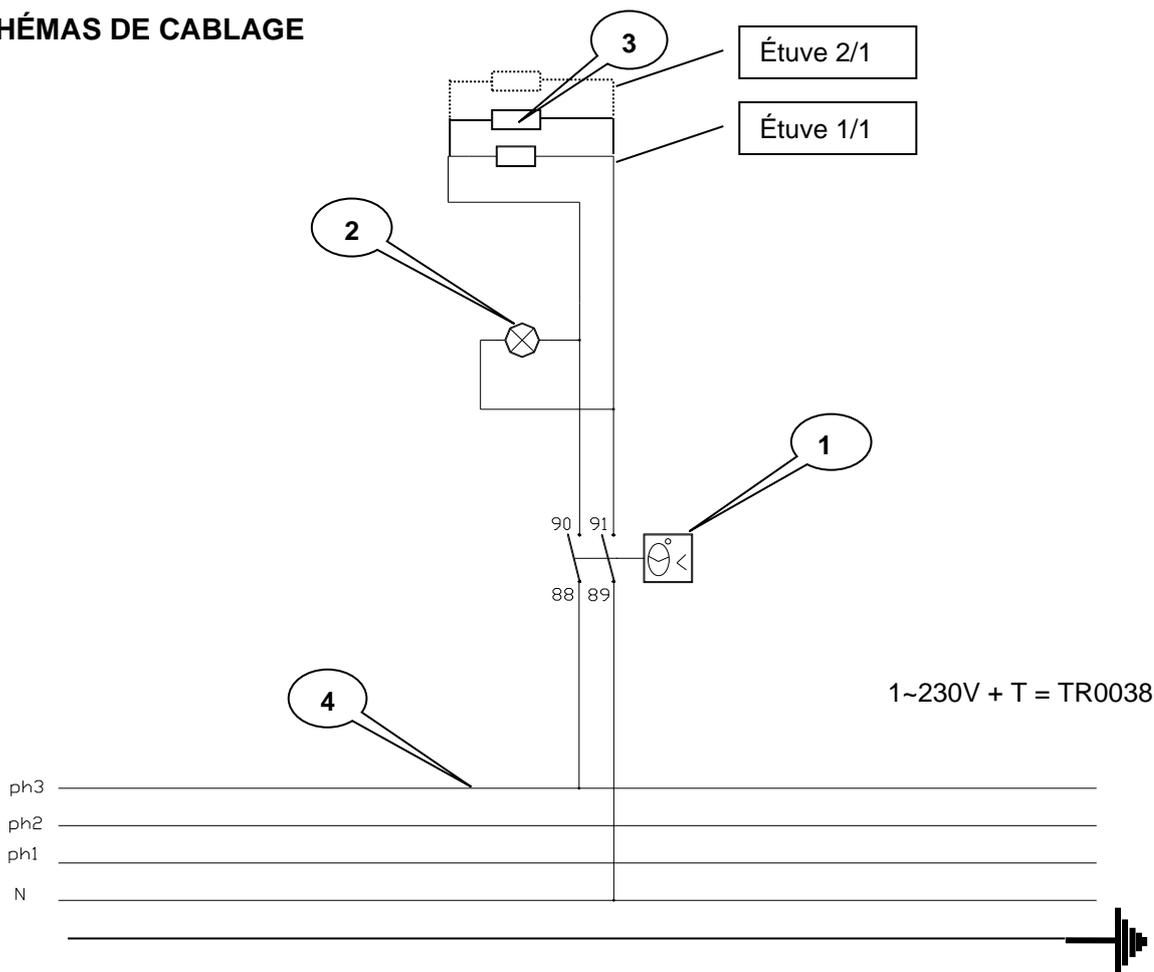


5.3. **Contrôles après raccordement**

- L'étanchéité du circuit d'eau,
- Le bon fonctionnement du circuit d'eau.

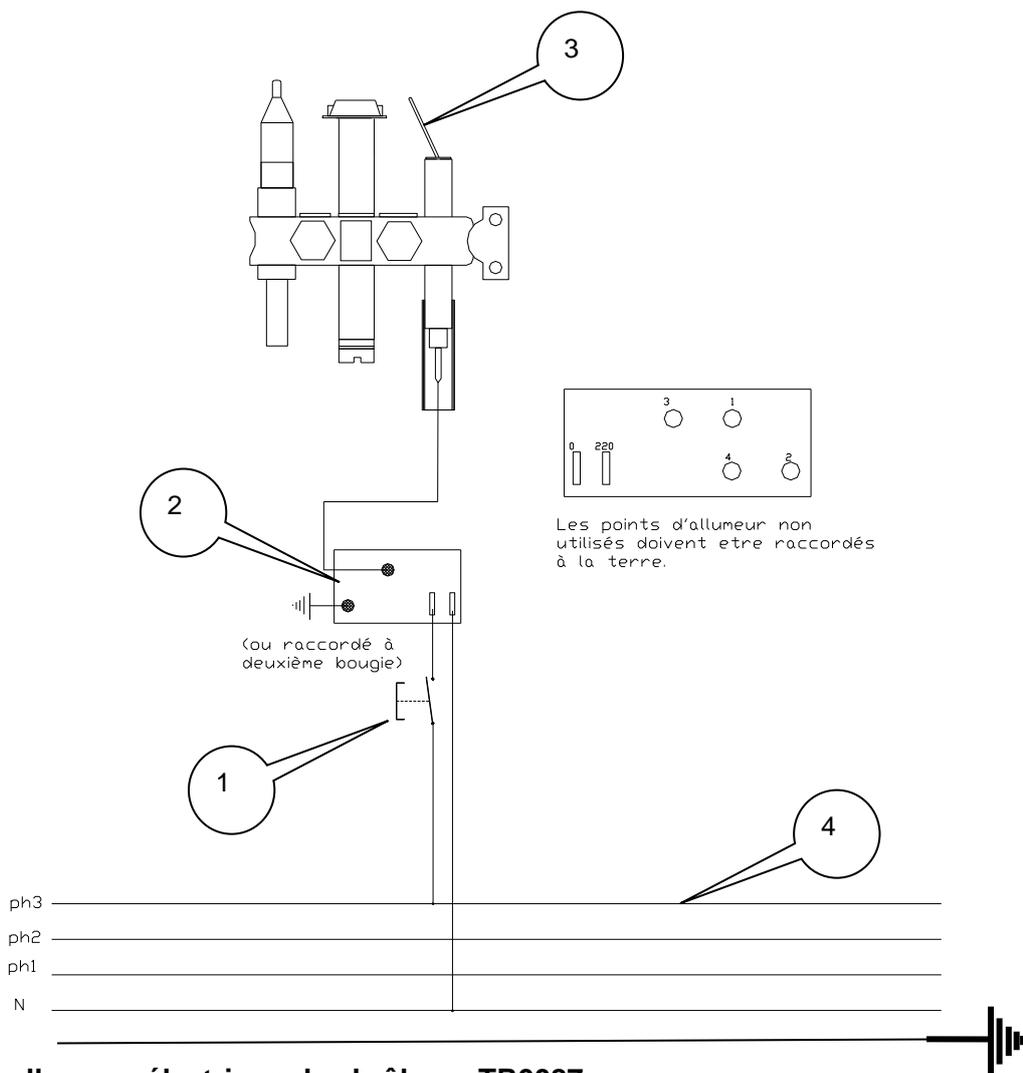
Lorsque le robinet de façade est ouvert à fond, l'eau ne doit pas gicler par le rejet dans la gorge mais avoir un faible débit constant. Dans le cas contraire, il est recommandé de réduire le débit à l'entrée de l'appareil.

6. **SCHÉMAS DE CABLAGE**



Nomenclature : étuve alimentation monophasée 230V

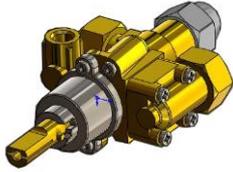
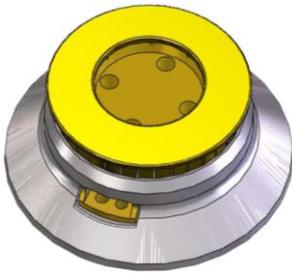
Repère	Code	Désignation	Quantité
01	ELE0304	Thermostat de régulation	1
02	ELE0434	Voyant de chauffe 230V	1
03	ELE0231	Résistance 230V 600W	2
04	02466A	Borne	3
04	03575A	Borne terre	1



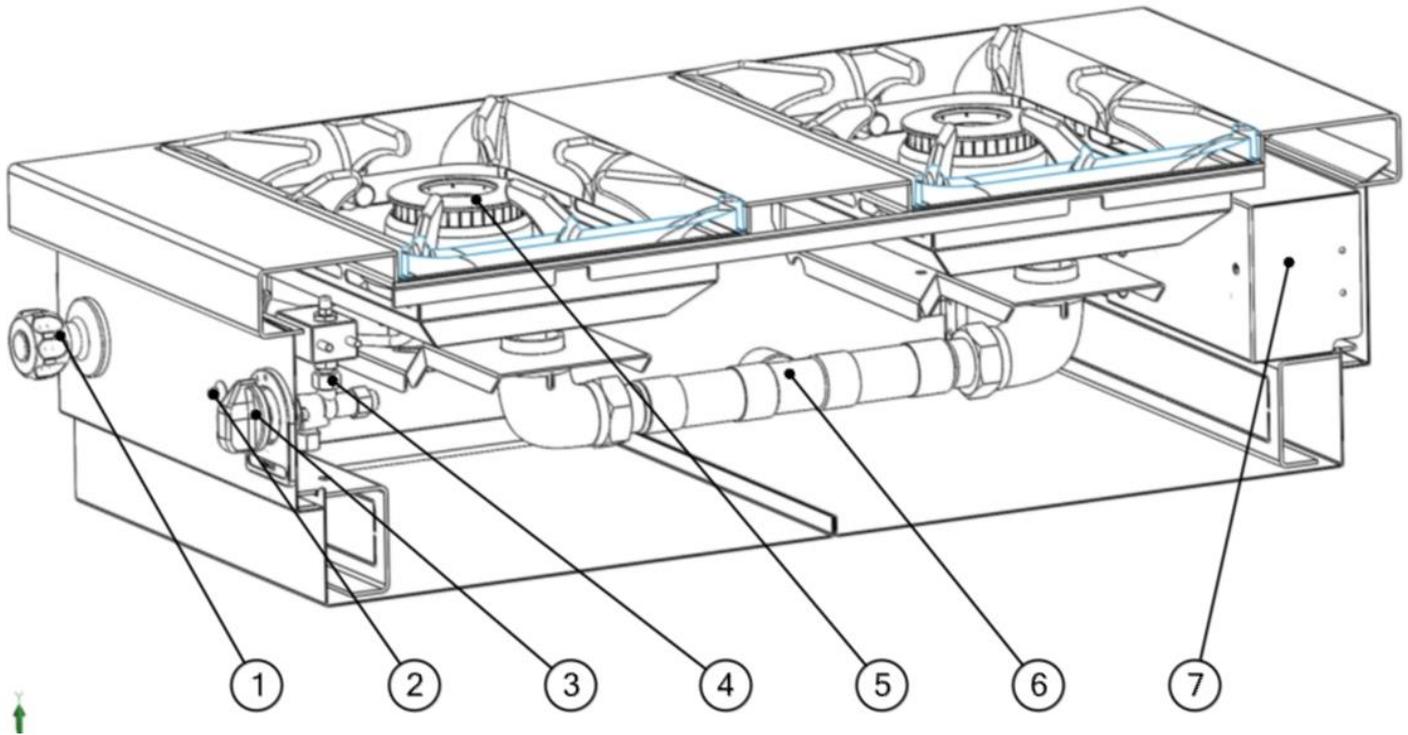
Nomenclature : allumage électrique des brûleurs TR0087

Repère	Code	Désignation	Quantité
01	Ele0018	Bouton poussoir allumage	1
02	GAZ0002	Allumeur 2 points ou 4 points	1
03	07010A	Bougie d'allumage	1
04	02466A	Borne	3
04	03575A	Borne Terre	1

7. LISTE DES PIÈCES DE PREMIÈRE URGENCE

Désignation / Code	Photo	Désignation / Code	Photo
Robinet gaz 08094A		Voyant ambre 173640 Voyant rouge 173639	
Injecteur gaz feux nus G20-G25 Ø 2,30 naturel 06984A G31 Ø 1,35 propane 07146A		Bouton poussoir d'allumage ELE0018	
Injecteur de la veilleuse feux nus G30,G31 Ø 0,20 propane 06988A G20-G25 06989A Ø 0,35 naturel		Allumeur 2 points 230V 02161A	
<u>Brûleur FN 10 kW</u> Chapeau de brûleur 08067A Diffuseur de flamme 07822A Corps de brûleur 07449A Bloc de sécurité 08097A		Électrode 05315A	
Thermocouple 00290A		Robinet eau 07355A	

8. VUE DE COUPE :



- (1) Robinet d'eau.
- (2) Bouton d'allumage électrique.
- (3) Robinet gaz.
- (4) Rampe gaz.
- (5) Brûleur feux vif.
- (6) Vidange bac à eau.
- (7) Coffret électrique



GMC 450 FEUX NUS

Désignation	GAMME EXTEND
GMC0189	Module 450 sur réchaud
GMC0228	Module 450 sur baie libre



Notice d'utilisation



Sommaire

NOTICE D'UTILISATION	16
1. INTRODUCTION.....	4
2. PREMIÈRE MISE EN ROUTE.....	4
3. MISE EN SERVICE	4
3.1. FEUX VIFS.....	4
3.2. ÉTUVE ELECTRIQUE.....	5
3.3. UTILISATION DU BAC A EAU SUR FEUX VIFS	5
4. MISE HORS SERVICE.....	6
5. ENTRETIEN.....	6
5.1. NETTOYAGE DES HABILLAGES EN ACIER INOXYDABLE	6
5.2. ÉTUVE ELECTRIQUE.....	6
6. TABLEAU DES PANNES EVENTUELLES	7

« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

A - La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation. Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYS'TEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ↳ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ↳ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYS'TEM-PRO procédera à l'enlèvement. » »



1. INTRODUCTION

- A) Nos appareils sont à usage professionnel et doivent être utilisés par du personnel qualifié.
- B) Ceux-ci doivent être installés conformément aux réglementations et normes en vigueur dans le pays d'installation, dans un local suffisamment aéré avec une hotte d'extraction.
- C) L'appareil peut être plaqué contre des parois non combustibles, mais ne doit en aucun cas se trouver à moins de 10 cm de tout élément combustible.
- D) Pour toute modification concernant du matériel en place ou pour toute installation nouvelle, il faut impérativement faire appel à un installateur qualifié.
- E) **GARANTIE** : la garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute intervention de garantie, s'adresser à un revendeur agréé. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

2. PREMIÈRE MISE EN ROUTE

- a) Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer l'appareil afin de retirer les poussières ou impuretés accumulées durant la période de stockage.
- b) Retirer tous les plastiques de protection des aciers inoxydables.
- c) S'assurer que tous les organes de commande sont fonctionnels, puis ouvrir la vanne de barrage gaz.

3. MISE EN SERVICE

Généralités : chaque brûleur est équipé d'un système de sécurité par thermocouple et d'une veilleuse d'allumage permanente.

3.1. Feux vifs

- **Position allumage**

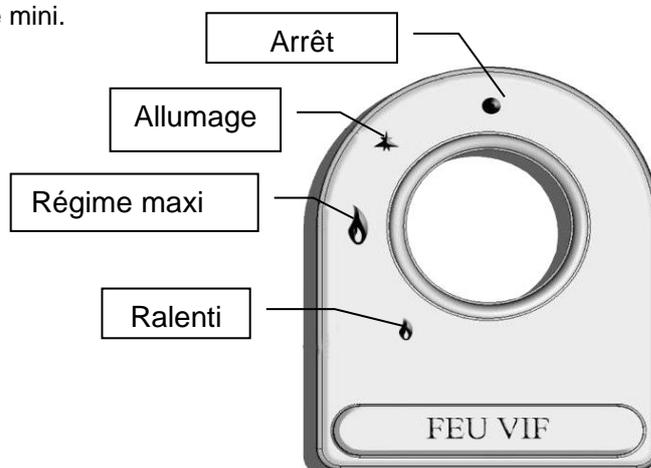
- Enfoncer la manette et tourner pour l'amener en position « allumage »,
- Tout en appuyant à fond, agir sur le bouton poussoir et attendre environ 20 secondes avant de relâcher,
- Si la veilleuse s'éteint, recommencer l'opération en augmentant le temps d'appui.

- **Position régime maxi**

- Pour allumer le brûleur, continuer à tourner la manette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

- **Position ralenti**

- Pour passer en position ralenti, appuyer sur la manette et tourner celle-ci dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'au régime mini.



3.2. Étuve électrique

- **L'appareil est sous tension**

- Positionner la manette du thermostat de régulation sur la position désirée -> le voyant ambré reste allumé jusqu'à ce que la température soit atteinte.



3.2. Utilisation du bac à eau sur feux vifs

Fig. I

Fig. J

- **Contrôles à effectuer avant d'utiliser le bac à eau**
La bonde doit être dans son logement (fig. I) et (fig. J).
- **Procédure d'utilisation**
Ouvrir le robinet d'eau (fig. L) puis remplir jusqu'au niveau maxi de la bonde (fig. K).

Note 1 : pour vidanger, enlever la surverse.
Note 2 : après avoir mis en fonction le bac à eau, vérifier visuellement l'étanchéité du circuit de raccordement d'eau.
Note 3 : veiller à ne pas perdre la surverse ; la remettre en place après chaque nettoyage.

4. MISE HORS SERVICE

En fin de journée, couper la vanne gaz et l'alimentation au réseau électrique.

5. ENTRETIEN

Attendre que la température des éléments proches des brûleurs soit à une température supportable.

5.1. Nettoyage des habillages en acier inoxydable

- Mettre à l'arrêt. Après chaque service il est fortement recommandé, avant le nettoyage, de fermer les vannes de barrage gaz et de mettre hors tension les appareils.
- Laver, avec une éponge, à l'eau savonneuse (ou autre produit détergent *neutre*).

Proscrire l'eau de javel et tout produit acide, même très dilué.

Attention : bien sécher les grilles feux nus après le nettoyage pour éviter qu'elles ne rouillent puis passer un chiffon gras après le séchage.

Note : bien remettre la surverse à sa place après chaque nettoyage.

**Cet appareil ne doit pas être nettoyé aux moyens de projections d'eau et de jets d'eau sous pression.
S'assurer de la mise hors tension de l'appareil.**

Pour un meilleur service, il est conseillé de faire entretenir régulièrement le matériel par un installateur qualifié.

Attention : certaines pièces de cet appareil sont protégées par le fabricant ; en cas de dysfonctionnement, faire appel à un installateur qualifié.

6. TABLEAU DES PANNES EVENTUELLES

Cas de panne	Causes probables
Manque de chauffe	Obturation des sorties des brûleurs, des injecteurs...
	Pression du réseau gaz non conforme
	Injecteurs mal calibrés
	Obturation des évacuations des gaz brûlés (four)
Température du four non conforme	Thermostat défectueux
Allumage défectueux	Encrassement des orifices des veilleuses
	Encrassement des thermocouples (partie sensible)
	Difficulté d'enclenchement des thermocouples, débit des veilleuses
	Positionnement des veilleuses
	Poussée sur le bouton de commande insuffisante
Allumeur électrique défectueux	Position de la bougie d'allumage

Prévenir votre installateur pour remplacer les organes de commandes défectueux en vue d'une prochaine utilisation.



TOUTES RESPONSABILITES du constructeur et de l'installateur ne sauraient être mises en cause si l'opérateur ne fait la demande d'intervention suite à ces dysfonctionnements.

REPORTER, ci-dessous, les informations écrites sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE de votre appareil.

	CHARVET S.A. 38850 CHARAVINES
Réf.	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Code:	<input style="width: 50%;" type="text"/> Type: <input style="width: 50%;" type="text"/>
N°FC:	<input style="width: 50%;" type="text"/> <input style="width: 50%;" type="text"/>
N°OF:	<input style="width: 50%;" type="text"/> Rep. <input style="width: 50%;" type="text"/>
Cat.	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Gaz	<input style="width: 100%;" type="text"/>
P (mbar)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
ΣQ_n (kW)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
ΣV_n (m ³ /h)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
ΣM_n (kg/h)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
U <input style="width: 50%;" type="text"/>	V <input style="width: 50%;" type="text"/> Hz Ip <input style="width: 50%;" type="text"/>
P <input style="width: 50%;" type="text"/>	kW <input style="width: 50%;" type="text"/>
	<input style="width: 100%;" type="text"/>
MADE IN FRANCE	

Ces renseignements faciliteront vos communications avec votre installateur pour la maintenance et la fourniture des pièces de rechange.